

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 décembre 2019 portant désignation des
membres du Conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
supérieur**

A.Gt 08-09-2022

M.B. 28-11-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 28, § 1^{er}, alinéa 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 25 août 2022 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, a), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration et des Vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «M. Laurent GROSS (INSAS)» sont remplacés par les mots «M. Frédéric DE ROOS (Conservatoire Royal de Bruxelles)» ;

2^o les mots «Suppléant : M. Frédéric DE ROOS (Conservatoire Royal de Bruxelles)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Etienne BAFFREY (IAD)».

Article 2. - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1^o au a), les mots «M. Lucas VAN MOLLE (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Emila HOXHAI (FEF)» et les mots «Suppléant : M. Julien BLAUWAERT (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Sylvain VERSTREPEN (FEF)» ;

2^o au b), les mots «Suppléante : Mme Merrone BARBIAU (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Arno SCHROOYEN (FEF)» ;

3° au c), les mots «M. Romain BALANT (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Isabel GRANADOS (FEF)» et les mots «Suppléante : Mme Aurélie GENIN (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Romain BALANT (FEF)» ;

4° au d), les mots «Mme Emila HOXHAJ (FEF)» sont remplacés par les mots «Mme Florence CHASSEUR (FEF)» ;

5° au e), les mots «Mme Albane ROZENHOUT (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Victor PETRE (FEF)» et les mots «Suppléante : Mme Kawtar KNIDIL (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Kolya ZEOLI (FEF)» ;

6° au f), les mots «M. Colin WILLEMS (FEF)» sont remplacés par les mots «M. Nathan ANANIAS (FEF)» et les mots «Suppléant : M. Arno SCHROOYEN (FEF)» sont remplacés par les mots «Suppléant : M. Selviano SCIFO (FEF)».

Article 3. - A l'article 4, c), du même arrêté, les mots «M. Laurent GROSS, représentant des Ecoles supérieures des Arts» sont remplacés par les mots «M. Marc STREKER, représentant des Ecoles supérieures des Arts».

Article 4. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2022.

Article 5. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 8 septembre 2022.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY